

**PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU
15 NOVEMBRE 2024 A 17 HEURES – MORGINS – SALLE DE LA JEUR**

Présidence : M. Enrique Caballero

L'assemblée est ouverte à 17h15. Le président souhaite la bienvenue à l'ensemble des actionnaires. Il constate que l'assemblée a été régulièrement convoquée par insertion sur la feuille officielle et par courrier informatique et invitation écrite aux actionnaires.

Il n'y a pas de commentaire à l'égard de l'ordre du jour.

1. CONTRÔLE DES PRESENCES

La société a un capital-actions de CHF 6'375'000.00 divisé en 1'275'000 actions. Selon le contrôle effectué, sont enregistrées 873409 actions, soit une participation de 68.53%, ce qui permet de délibérer valablement.

Sont excusés ou représentés, Mesdames et Messieurs :

MDK Immobilier	Commune de Champéry	Ville de Monthey
Commune de Vionnaz	Commune de Villeneuve	Künzle Fiduciaire
Ski-Club Villeneuve	Téléverbier SA	Nantermod Phlippe
Zwicky Claude	Levet Mireille	Joris Pierre
Vuadens Chantal	Deladoey Alain	Cottet Gilles
Florey René	Antony Richard	Barindelli Claudine
Baud Laurence	Mariétan Georges	Kuntschen François
Fornage Pierre-Marie	Favre Julien	Delaunay Yves
Derivaz Olivier	Charmey Ryvier	Défago Cynthia
Frey Heinz	Schlunegger Pierre	Jean-Mairet-Trombert Eric
Solis Jacqueline	Bourban Paul-Maurice	Gex-Collet Aude
Jud Philippe	Hagin Christian	Ecoeur Jiby

2. NOMINATION DES SCRUTATEURS

Sont désignés scrutatrice et scrutateur Mme Rolande Granger et M. Charly Rey-Mermet

3. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 24 novembre 2023

Avec la convocation de l'assemblée, chaque actionnaire a reçu l'information de la disponibilité du procès-verbal sur le site Internet de la société, avec en plus la précision que le secrétariat se tenait à disposition en cas de difficulté.

Une précision est apportée au sujet d'une question en lien avec les tarifs électriques et sa mention dans le procès-verbal.

Il n'y a pas d'autre commentaire sur la rédaction ni sur le mode d'approbation du document. Par ailleurs, aucun actionnaire n'en demande la lecture.

Le procès-verbal est approuvé à l'unanimité.

**4. RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION ET DE LA DIRECTION
Mot du président**

A juste titre, des actionnaires s'interpellent sur l'avenir de la société, plus particulièrement sur la vision future du Conseil d'Administration.

Dans ce sens, le président rassure l'assemblée en rappelant qu'une telle vision est la ligne directrice permanente du CA.

Une réflexion stratégique est en place. Elle est la conséquence de la fusion de 2020, basée sur un business plan qui prend en compte de très nombreux paramètres avec les influences non seulement financières mais également en rapport avec les besoins actuels d'une société de remontées mécaniques en phase avec les défis attendus à tous les niveaux.

Les axes de réflexion pour l'avenir 2040 sont :

1. *Restructuration de notre parc de remontées mécaniques par la suppression d'installations peu rentables et/ou redondantes, permettant ainsi une compression significative des charges d'exploitation.*
2. *Réalisation de nouvelles installations automatisées et autonomes et autres infrastructures de loisirs répondant à une exploitation 4 saisons et permettant ainsi d'offrir de nouvelles expériences à notre clientèle, en alternative, en complément et/ou en remplacement des activités de neige.*
3. *Contribuer à l'intensification des investissements dans l'offre de lits chauds. Au besoin et selon les opportunités, être acteur majeur ou partenaire dans ces investissements.*
4. *Analyser et adopter toutes les alternatives possibles permettant le financement des investissements stratégiques susceptibles de garantir à long terme l'attractivité de notre territoire, tout en s'adaptant aux transformations climatiques.*

Stratégiquement, ces réflexions sont liées inconditionnellement à la récente charte co-signée par les partenaires de Région Dents du Midi SA, visant à matérialiser la Vision 2050 de l'offre touristique de notre région. Au coeur de celle-ci, les remontées mécaniques doivent assumer un rôle majeur, au sens propre en qualité d'épine dorsale, pour garantir les liaisons intersectorielles et véhiculer notre clientèle, comme au sens figuré, pour donner du sens à la complémentarité des activités multidisciplinaires des autres partenaires de la destination.

Le souci constant du CA prend en compte tous les critères financiers applicables en la matière tant au niveau des engagements que des amortissements.

Les conséquences du coût de l'électricité se feront sentir jusqu'en 2026 puis la diminution graduelle interviendra jusqu'en 2028.

Dans l'idéal, le plan financier élaboré à longue échéance permet d'envisager un nouvel appareil tous les 10 à 12 ans. Toutefois pour concrétiser cet objectif à l'échéance 2040, dont le plan total d'investissements est ambitieux à hauteur de 100 millions, cela nécessite annuellement environ 3 millions d'EBITDA supplémentaires.

Sur la base des axes de réflexion, les priorités fixées sont :

- L'enneigement du secteur Champoussin/Morgins
- La restructuration de 25% du parc des installations avec une modernisation et des moyens de transport performants permettant d'en diminuer le nombre, tout en maintenant et améliorant le domaine skiable.
- La diminution des charges de personnel de 20% soit pratiquement la même que les installations.
- Une localisation réfléchie et attractive des liaisons pour attirer les skieurs depuis le côté français ce qui, couplé aux nouvelles installations, permet d'améliorer la répartition.
- Les lits chauds ayant une influence directe sur les recettes, une réflexion est nécessaire sur l'implication dans les structures hôtelières par rapport aux biens immobiliers propres à la société, notamment le secteur Monteilly à Champéry.

Ces objectifs, réflexions et projets sont intimement liés à l'évolution climatique. Dans ce sens, une étude ClimSnow a été commandée pour l'ensemble du secteur suisse de Champéry à Torgon afin d'étayer les projets et leur modélisation par rapport aux aléas climatiques.

Les résultats de cette étude devraient être obtenus pour juin 2025. A l'intention des actionnaires une présentation spécifique sera agendée.

Le directeur de la société M. Pascal Bergero présente par le détail les investissements et travaux spécifiques de la saison 2023/2024, notamment :

- Télécabine de Morgins avec le respect des délais et les finitions durant l'été 2024, avec toutefois une embûche par rapport à la date d'ouverture estivale. Celle-ci n'est pas envisageable avant le 1^{er} juillet tant que les plans communaux des réseaux de chemins pédestres et de VTT ne sont pas en force. La commune de Troistorrents s'active fermement pour élaborer ces plans.
- L'amélioration nécessaire des cabines adaptées aux VTT. Le nombre a été augmenté. Il reste à améliorer un problème conséquent lié aux salissures.
- Réaménagement de la piste des Mossettes avec les finitions en 2024, tout en respectant le budget.
- En plus de la finition des travaux précités, en 2024 des investissements en installations et en personnel ont été consentis :
 - A) Remplacement du télésiège et du tapis du Gourtet par d'un double tapis couvert dont le débit est de 2600 pers/h.
 - B) A Planachaux également l'installation du tapis récupéré au Palladium en remplacement du fil-neige débutants. Le débit est de 1200 pers/h.
 - C) L'engagement de M. Jean Christinat directeur administratif et financier qui se présente.
 - D) L'engagement de M. Charles-Henri Frazier directeur d'exploitation qui se présente également.

5. COMPTES DE L'EXERCICE 2023/2024

L'administrateur M. Thierry Cornut présente les comptes de l'exercice, plus particulièrement les éléments qui ne ressortent pas du rapport de gestion. De sa présentation il ressort :

COMPTE DE RÉSULTAT 2023-2024

RECETTES

Globalement celles-ci sont en hausse de 3,5 millions soit 18 % de plus que l'exercice précédent.

A relever que celles qui émanent **des transports d'été** (recettes **encore** marginales puisque généralement de l'ordre de 2 ou 3 % de notre chiffre d'affaires) ont été impactées par la construction de notre nouvelle télécabine de la Foilleuse qui n'a pas permis de recevoir nos clients en été 2023. Celles-ci devraient pour l'exercice prochain augmenter de CHF 150'000.- à CHF 200'000.--.

Pour les recettes des transports d'hiver.

A relever que grâce à toutes nos équipes qui se sont investies sans compter pour mettre à disposition la nouvelle installation dans les délais, à une belle météo en janvier, et malgré un mois de février très compliqué du point de vue météo, celles-ci ont atteint presque 21 millions, soit une hausse de 22 % pour 3,7 millions. A pondérer avec une hausse de nos tarifs de 6,5 %.

CHARGES OPERATIONNELLES

Charges pour le personnel

Les charges de personnel de 8,8 millions sont bien maîtrisées et stables conformément à notre stratégie d'optimisation des ressources.

Charges d'exploitation

Pour celles-ci juste deux compléments d'informations sur **les postes entretiens et énergie**. Pour le **poste entretiens et réparations**, il oscille usuellement entre 2 et 2,5 millions sous réserve d'événements extraordinaires qui pourraient être par exemple de nature climatique.

Pour le poste énergie l'impact de la hausse du tarif électrique est à son maximum sur cet exercice et le sera encore sur 2025. À partir de 2026 et 2027 la réduction de tarif signée nous permettra de réduire notre facture de plus d'un million de francs.

Globalement la somme des charges opérationnelles est également bien maîtrisée et en phase avec le volume du chiffre d'affaires pour un total de 16,6 millions. (Soit 72% du chiffre d'affaires contre 80% pour l'exercice 2022-2023).

Pour résumer, l'EBITDA dégagé s'est élevé à 6,4 millions contre 3,9 millions pour l'exercice précédent. Ce résultat est en adéquation avec notre stratégie de renforcement de nos structures opérationnelles, le développement des ventes, ainsi qu'avec les axes prioritaires de restructuration de notre parc d'installations, et bien sûr aussi à une météo favorable du début de saison.

Amortissements et résultat

Ce bon résultat a permis de faire face à nos engagements et de procéder à des amortissements comptables ordinaires dans la norme et à des amortissements extraordinaires. Pour information, 25 % (1,4 million) de l'enveloppe **globale de CHF 5,6 million des amortissements** a été alloué à notre nouvelle installation de Morgins.

Intérêts et frais de capitaux

Ce poste est évidemment en croissance puisque le financement de la nouvelle télécabine de Morgins a nécessité un apport substantiel de fonds étrangers. A relever que les prêts NPR et LERM ne portent pas intérêt.

Au final, le résultat de l'exercice de CHF 510'000.-- est quasi similaire à l'exercice précédent.

BILAN AU 31.05.2024

ACTIFS

Actifs circulants

Nos liquidités accumulées lors de nos derniers exercices ont permis de faire face aux besoins de fonds propres pour compléter le financement de notre nouvelle installation de Morgins et de l'aménagement de la piste des Mossettes.

Immobilisations corporelles

Installations de remontées mécaniques

Vous constaterez sur l'annexe des comptes des immobilisations avant amortissement, l'activation partielle de 12 millions sur cet exercice pour l'installation de Morgins et de 2 millions pour la piste des Mossettes. Ces actifs seront complètement valorisés sous l'exercice 2024-2025. A relever que le budget initial de la Foilleuse de 20,7 millions est strictement respecté pour un coût final de 20,5 millions.

Immeubles et terrains

A relever sur cet exercice la valorisation conséquente de l'amélioration de la piste des Mossettes qui permet de rendre très attractif cette destination.

Pour ces deux projets opérationnels, les retours des clients sont excellents

PASSIFS

Capitaux étrangers à court, moyen et long terme

Comme pour l'exercice précédent, le poste créancier représente la facturation des acomptes pour les investissements en cours et se chevauche sur deux exercices. Les factures ont été reçues avant le bouclage et payées sur l'exercice suivant. Comme déjà mentionné précédemment les budgets, sont respectés.

Capitaux étrangers à long terme

L'accompagnement du financement de la nouvelle télécabine et de l'amélioration de la piste des Mossettes a nécessité du financement étranger. **Les prêts de banques portant intérêt** ont évolué de 6,6 millions à 10,3 millions, et **les prêts NPR et LERM sans intérêt** de 11

millions. Grâce à ce soutien financier efficace ainsi que grâce à vous, nos actionnaires, nous avons réussi à pérenniser ces investissements conséquents. Encore merci à toutes et tous.

Fonds propres

Compte tenu des investissements importants effectués, notre substance propre se réduit légèrement à 28 % du bilan contre 35 % pour l'exercice précédent.

Comme l'impose les principes comptables, les actifs et passifs accusent chacun CHF 55'188'950,41.

La présentation ne suscite pas de question de la part de l'assemblée.

6. RAPPORT DE L'ORGANE DE REVISION

M. Jean-Luc Wassmer de l'organe Fiduciaire FIDAG SA donne lecture du rapport de l'organe de révision et recommande à l'Assemblée des actionnaires d'accepter les comptes 2023/2024.

Par rapport aux comptes, la discussion est ouverte et n'est pas utilisée.

7. APPROBATION DE LA GESTION DES COMPTES, DIVIDENDE ET DECHARGE A L'ADMINISTRATION

Le Conseil d'administration, par son président, propose à l'assemblée générale :

A) D'approuver la gestion et les comptes de l'exercice 2023/2024.

A main levée, et à l'unanimité des participants, les comptes de l'exercice 2023/2024 sont approuvés.

B) D'accepter le versement d'un dividende de 3%, avec l'affectation du solde du bénéfice aux réserves ou reporté à compte nouveau.

A main levée, à la majorité des actionnaires présents, l'octroi d'un dividende de 3% est accepté.

C) Décharge aux membres du Conseil d'administration pour leur gestion.

A main levée, et à l'unanimité des participants, la décharge est donnée au conseil d'administration.

Pour tous ces points, il est précisé que les administrateurs n'ont pas voté leurs propres propositions.

8. NOMINATION STATUTAIRES

En préambule, des remerciements sont adressés à M. Joël Claret qui a cessé son mandat d'administrateur en cours d'année. Il a été particulièrement impliqué pour l'établissement du business plan pour lequel il garde un mandat de mise à jour. De plus, il fonctionnera comme client mystère pour faire état auprès du CA des améliorations possibles.

a) Renouvellement du conseil d'administration :

- Statutairement les administrateurs sont nommés pour une durée de 3 ans.

Le poste d'administrateur de M. Gérard Parvex échoit cette année

Par acclamation, les participants valident la reconduite de ce mandat.

Le conseil d'administration s'est abstenu de voter.

- Nomination de M. Henri-Pierre Galletti en tant que représentant des communes actionnaires. Préalablement à la décision de l'assemblée, le président communique

le parcours de M. Galletti, plus particulièrement sa parfaite connaissance régionale et ses compétences.

Par un vote à main levée avec deux abstentions, les participants désignent M. Henri-Pierre Galletti, administrateur de la société pour une période de 3 ans en tant que représentant des communes actionnaires.

b) Nomination de l'organe de révision :

Le Conseil d'administration propose le renouvellement du mandat de la Fiduciaire FIDAG SA, à Martigny en qualité d'organe de révision pour l'exercice 2024/2025.

Cette proposition est approuvée par les participants, sans abstention ni avis contraire.

Le conseil d'administration s'est abstenu de voter.

9. DIVERS

La discussion est ouverte. Sur des interventions des actionnaires :

Daniel Bianchi – Anne-Marie Trombert – Philippe Moerch – Pierre-Alp Meier et Delphine Michaud.

- la région a enregistré ces dernières années différents championnats avec une aura internationale (ski-alpinisme, VTT, etc.). Est-ce que ce rayonnement est utilisé pour peaufiner le concept de communication ?

Il est précisé par le président que ces manifestations sont gérées par des comités d'organisation spécifiques en étroite collaboration avec RDDM. Notre société de remontées mécaniques est un des acteurs. Elle ne communique pas individuellement.

- la suppression du téléphérique du MultiPass provoque des rouspétances de la part des hôtes et des R2 et pour les hôteliers cela a été reçu négativement.

Effectivement, en raison d'une rentabilité ne couvrant de la loin pas les charges estivales de fonctionnement du téléphérique, ni de la télécabine de Morgins, ces installations ne sont plus comprises dans le MultiPass. Ce ne sont d'ailleurs pas les seules remontées non comprises. Il y en a également sur le secteur français. Chaque partenaire du MultiPass reste libre d'y participer ou pas.

Il est rappelé que le MultiPass a été introduit par les communes en compensation de la taxe de séjour. Dans l'attente d'un nouveau concept à l'étude auprès des communes et de RDDM, une solution transitoire a été proposée cet été avec un complément de Fr. 30.00 pour les R2 donnant droit à la télécabine et au téléphérique.

- Le téléski de Léchereuse nécessitait une mise en conformité pour environ Fr. 300'000.00. Etant donné que l'installation était vouée au démantèlement, la suppression est intervenue. Pour les skieurs, ils bénéficient en remplacement du télésiège de Pauvre-Conche. Quant à la société, elle n'a accusé aucune incidence sur ses recettes.

- Actuellement, l'exploitation estivale du domaine représente environ 3% du chiffre d'affaires. A l'horizon 2040, le business plan prend en compte une influence estivale de 10%.

- Des félicitations sont adressées à M. Henri-Pierre Galletti pour sa nomination en tant qu'administrateur. Dans le souvenir de son père, qui, à l'époque présidait Téléphérique Champéry-Planachaux SA, il est relevé que les actionnaires recevaient un aller-retour pour le Téléphérique. Cette pratique a depuis longtemps été abandonnée.

- Comparativement à d'autres sociétés similaires, en matière de personnel, le taux de rotation est faible et la situation est bonne. Le personnel saisonnier est renouvelé à 15% avec, historiquement, plus de frontaliers sur la partie Morgins/Champoussin.

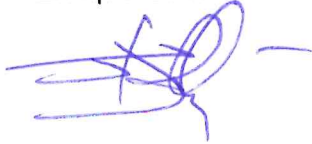
D'une manière générale pour un emploi saisonnier ou annuel, la résidence en Suisse est demandée. Par ailleurs, il n'y a pas de débauchement auprès des entreprises voisines

partenaires des Portes du Soleil. Pour la présente assemblée, nous ne disposons pas de statistiques du personnel domicilié dans la vallée d'Illeiz.

- La vision 2040 est basée sur une exploitation 4 saisons. La base d'approfondissement des concepts et des moyens sera le résultat de l'étude « ClimSnow ».

Remerciant une nouvelle fois les participants, le directeur de la société et l'ensemble du personnel, le Président Enrique Caballero lève l'assemblée à 18h55.

Le Président :
Enrique Caballero

A stylized signature in blue ink, consisting of several overlapping loops and horizontal strokes.

Le Secrétaire :
Gérard Parvex

A stylized signature in blue ink, featuring a prominent horizontal stroke followed by several loops and a final upward stroke.